

Grande enquête nationale des **ÉTATS GÉNÉRAUX** du **PATRIMOINE RELIGIEUX**

22 novembre 2023 - 15 mars 2024



**ÉTATS GÉNÉRAUX
DU PATRIMOINE
RELIGIEUX** SEPT. 2023 - DÉC. 2024

regarder

interroger

valoriser

Méthodologie

monseigneur, Père,
madame, monsieur,

Sans doute en êtes-vous témoins dans votre diocèse : le patrimoine est l'objet d'une véritable passion de la part de nos contemporains ! Il n'est qu'à voir chaque année la fréquentation des Journées européennes du patrimoine ou le succès de La Nuit des églises pour s'en rendre compte. De visites guidées en collectes pour sa restauration, le patrimoine – en particulier religieux – ne cesse de mobiliser. L'émotion manifestée lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019, de même que les réactions à chaque dégradation – volontaire ou accidentelle – d'édifice religieux redisent invariablement l'attachement profond des Français à ce patrimoine spécifique. Voilà un motif de joie profonde et un point supplémentaire d'approche et d'accroche entre l'Église et la société.

Si le seul patrimoine que l'Église a mission de conserver et de transmettre à toutes les générations est le dépôt de la foi, pour beaucoup de nos semblables l'Évangile passe par des pierres, des œuvres d'art et des traditions.

Les États généraux du Patrimoine religieux, lancés en septembre dernier à Bonnesvalyn (dans l'Aisne) et qui se tiennent jusqu'à la réouverture de Notre-Dame de Paris en décembre 2024, ont reçu mission de sensibiliser tous les publics – ecclésiaux et civils – à la richesse et à la diversité de ce patrimoine. La grande enquête nationale que vous avez désormais entre les mains est un des outils dont s'est doté le Comité de pilotage de ces États généraux. Ces pages sont le fruit d'un long travail et constituent un outil inédit pour la pastorale.

Car cette grande enquête entend s'intéresser au patrimoine religieux dans ses aspects les plus larges et souhaite susciter un intérêt renouvelé pour ses problématiques. Elle se veut vraiment être une aide destinée à chaque diocèse afin de répondre au mieux aux enjeux missionnaires propres au patrimoine religieux dans ces trois dimensions : immobilière, mobilière et immatérielle. Pour mener à bien cette enquête et répondre au mieux aux différents volets, vous trouverez ci-après quelques conseils.

Tout d'abord, sauf mention particulière, cette enquête ne s'intéresse qu'aux édifices ayant un usage paroissial, qu'ils soient propriétés de l'État, des communes (sous régime de l'affectation légale au culte) ou des associations diocésaines (constructions après 1905 et legs).

Le destinataire de l'enquête est l'évêque diocésain à qui il revient de désigner un coordinateur chargé de collecter l'ensemble des réponses. Ce coordinateur sera **notre interlocuteur référent**. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir son contact (nom, prénom, mail, téléphone) dès réception de l'enquête (solange.tassan@cef.fr).

Chacun des volets est destiné à des interlocuteurs différents. Il est difficile, voire impossible, qu'une seule personne dispose de l'ensemble des connaissances nécessaires. Pour cela, vous trouverez ci-après une liste indicative des personnes pouvant/devant intervenir à un moment donné de l'enquête :

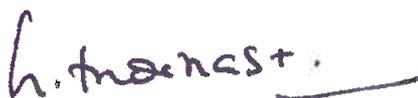
- Le vicaire général
- L'économiste diocésain et/ou le chargé du temporel
- Les Commissions diocésaines d'Art sacré, les services de Pastorale liturgique et sacramentelle ainsi que les services de Musique liturgique
- Le chancelier
- La Pastorale des Réalités du Tourisme et des Loisirs
- Label Église verte
- Les Archives diocésaines
- Le Conseil presbytéral
- Le service diocésain des pèlerinages
- Le Référent sécurité
- La Pastorale des élus
- Le Pôle de formation du diocèse
- Le DEI/Service de communication
- Les recteurs de cathédrale

Il revient à l'évêque et/ou à son délégué pour les États généraux de décider de réunir – ou non – l'ensemble des interlocuteurs possibles, voire au-delà, en saisissant l'opportunité de cette grande enquête nationale pour organiser une journée diocésaine de réflexion autour du patrimoine religieux. Une occasion, peut-être, de dialoguer avec les délégués départementaux de fondations patrimoniales (Fondation du patrimoine, Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français...) mais aussi les associations départementales de protection et de valorisation du patrimoine local ?

En tout état de cause et pour ne pas gêner le calendrier de travail des États généraux, l'enquête doit nous être retournée pour le 15 mars dernier délai. Tout au long de l'élaboration des réponses, nous restons bien sûr disponibles pour vous accompagner.

Avec Mgr Alain Planet et l'ensemble des membres du Comité de pilotage, nous espérons que cette démarche sera l'occasion, pour chacun des diocèses de France, de (re)découvrir la richesse et la diversité de son patrimoine religieux, véritable outil de prédication pour aujourd'hui !

P. Gautier Mornas



Responsable du département Art sacré de la Conférence des évêques de France depuis 2019, le P. Gautier Mornas, prêtre du diocèse de Périgueux et Sarlat (24), assure le secrétariat de coordination des États généraux du Patrimoine religieux.

Pour nous joindre :
États généraux du Patrimoine religieux
Conférence des évêques de France
01 72 36 69 44
solange.tassan@cef.fr
gautier.mornas@cef.fr

Sommaire

Patrimoine immobilier

p. 6

Patrimoine mobilier

p. 21

Patrimoine immatériel

p. 29

Relations avec d'autres acteurs

p. 35

Dimensions hospitalière et missionnaire

p. 46

Univers sonore des églises

p. 52

Volet 1

Volet 2

Volet 3

Volet 4

Volet 5

Volet 6

Présentation du diocèse

Nom du diocèse :
Nom du/des département(s) :
Nom de la province ecclésiastique :
Nom de la région administrative :
Contact du coordinateur diocésain de l'enquête désigné par l'évêque (à transmettre dès réception de l'enquête) :	<i>Nom</i> <i>Prénom</i> <i>E-mail</i> <i>Téléphone</i>
Nombre d'habitants dans le diocèse :
Nombre de communes dans le diocèse :
Nombre de paroisses canoniques dans le diocèse :



Chapelle Saint-Valery,
Saint-Valery-sur-Somme (80)
par Wilfrid Winieski, 2022

Volet 1

« Pierres précieuses »

PATRIMOINE IMMOBILIER

Notre pays est riche, dit-on, de 100 000 édifices religieux. On dit également que l'immense majorité est constituée de nos cathédrales emblématiques, de nos églises paroissiales et de nos chapelles villageoises. Le premier volet de cette enquête entend mieux cerner cette réalité dans toute sa diversité.

- État des lieux
- Les sacristains
- Protections et labels
- Sécurité et sûreté
- Installations exogènes
- Problématiques environnementales

● État des lieux

Les chiffres fondamentaux de votre diocèse

- Nombre d'édifices culturels de propriété **communale**
- Nombre d'édifices culturels de propriété **diocésaine**
- Nombre d'édifices culturels construits par le diocèse (de 1905 à 2023)

de 1905 à 1925	de 1926 à 1945	de 1946 à 1965	de 1966 à 1985	de 1986 à 2005	de 2006 à 2023
.....

- Avez-vous un ou des projet(s) de construction d'édifices culturels ? oui non

▷ Si oui, précisez

.....

.....

 Zoom sur les dommages de guerres (1914-1918 & 1939-1945)

- Combien de destructions d'édifices culturels ?
 - ▷ 1914-1918
 - ▷ 1939-1945
- Combien de destructions/reconstructions sur le même site ?
 - ▷ 1914-1918
 - ▷ 1939-1945
- Combien de destructions/non-reconstruction sur le même site ?
 - ▷ 1914-1918
 - ▷ 1939-1945





Qu'entend-on par désaffectation ? La désaffectation est le résultat d'une procédure administrative consacrant la fin du régime juridique de « l'affectation légale au culte » tel qu'il découle de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 et de la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice public du culte . Il s'agit d'une procédure administrative décrite à l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 qui nécessite selon le cas une loi, un décret en Conseil d'Etat ou un arrêté préfectoral. Ainsi, un édifice peut ne plus être utilisé pour le culte sans pour autant être désaffecté au sens juridique du terme. Cette procédure administrative se traduit, le plus souvent, par un arrêté préfectoral pris après accord écrit de l'évêque, et bien sûr avec l'accord de l'affectataire.

Il y a donc une différence significative de régime juridique entre un édifice désaffecté et un édifice fermé. Ce dernier demeurant, en effet, affecté au culte au sens de la loi de 1905 et de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 même s'il est fermé toute l'année. C'est-à-dire que l'édifice continue à être « mis à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ».

- Nombre d'**édifices cultuels communaux** désaffectés (de 1905 à 2023)

de 1905 à 1925	de 1926 à 1945	de 1946 à 1965	de 1966 à 1985	de 1986 à 2005	de 2006 à 2023
.....

- Motifs principaux de désaffectation
-
-
-

- Quels nouveaux usages pour ces édifices ?

▷ Autre usage d'Église *oui* *non* *Si oui, précisez*

.....

.....

.....

▷ Usage civil *oui* *non* *Si oui, précisez*

.....

.....

.....



- Nombre d'**édifices culturels diocésains** ayant perdu leur caractère sacré (de 1905 à 2023)

de 1905 à 1925	de 1926 à 1945	de 1946 à 1965	de 1966 à 1985	de 1986 à 2005	de 2006 à 2023
.....

- Motifs principaux de perte du caractère sacré
-
-
-

- Quels nouveaux usages pour ces édifices ?

▷ Autre usage d'Église *oui* *non* *Si oui, précisez*

.....

.....

.....

▷ Usage civil *oui* *non* *Si oui, précisez*

.....

.....

.....

- Nombre approximatif d'**édifices culturels actuellement fermés** à l'année

▷ Pour quels motifs ? *Problèmes sanitaires* *Combien ?*

Dépeuplement du territoire *Combien ?*

Par choix *Combien ?*

Autres *Détaillez*

.....

.....



• Nombre de **démolitions** d'édifices culturels depuis 2000

▷ Rituels liturgiques éventuellement utilisés pour les célébrations de la perte du caractère sacré ou de la dédicace *(Vous pouvez les transmettre en annexes ou les détailler ci-dessous)*

.....

.....

.....

.....

Zoom sur des édifices particuliers

Le recensement de ces édifices particuliers est actuellement inexistant ou incomplet. Nous ne disposons en effet d'aucune liste permettant d'identifier toutes les cathédrales, basiliques, collégiales et sanctuaires de France. Or, ces listes permettraient l'émergence de mises en réseau afin que les publics puissent suivre tel ou tel circuit. Il y a avec ces questions un véritable enjeu pastoral de valorisation de ce patrimoine spécifique.



	Propriété de l'État	Propriété des Régions	Propriété des communes	Propriété de l'AD	Autres
Nombre de cathédrales (d'État et historiques)
Nombre de basiliques
Nombre de collégiales
Nombre de sanctuaires





Concernant les **basiliques** :

- Si l'édifice a fait l'objet d'une reconnaissance, à quelle date a-t-elle eu lieu ? *Citez l'édifice (ou les édifices) et précisez la date*

.....

.....

.....

.....

.....

- Y'a-t-il une demande de reconnaissance en cours ? *oui* *non*

Précisez

.....

- Quelles sont les motivations pastorales pour demander ce titre ?

.....

.....

.....

.....



Concernant les **sanctuaires** :

- Merci de détailler la liste

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



● Protections et labels

Les protections, les labels et les marques de reconnaissance sont légion dans notre pays. Ils sont accordés à des degrés divers par des instances publiques ou privées. Leur attribution peut donner lieu à des avantages financiers conséquents ou à des retombées économiques indirectes issues de l'impact médiatique. Mieux les connaître permet de mieux protéger et valoriser notre patrimoine.



Dans cette partie, tous les édifices culturels (publics comme privés) sont visés.

- Nombre d'édifices culturels **classés** au titre des Monuments Historiques
- Nombre d'édifices culturels **inscrits** au titre des Monuments Historiques
- Nombre d'édifices culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO
- Nombre d'édifices culturels labellisés « Architecture contemporaine remarquable » (ex : « Label Patrimoine du XXe »)
- Nombre d'édifices culturels ayant reçu un label régional

Précisez le label

- Nombre d'édifices culturels ayant reçu un autre label

Précisez le label

- Nombre d'édifices culturels situés dans une commune labellisée « Village préféré des Français »
- Nombre d'édifices culturels situés dans une commune ayant reçu un autre label

Précisez le label

Zoom sur la protection au titre des Monuments Historiques

En août dernier, la ministre de la Culture a signé une circulaire visant à améliorer les conditions de la sauvegarde du patrimoine religieux grâce à de nouvelles mesures d'inscription ou de classement au titre des Monuments Historiques de ces biens, notamment dans les communes moyennes et rurales. Cette instruction adressée aux préfets de région encourage à protéger de nouveaux édifices ou objets mobiliers religieux au titre des Monuments Historiques et à réévaluer la protection des biens immobiliers ou mobiliers religieux déjà protégés (extension de protection, élévation du niveau de protection).

Dans ce contexte, les diocèses peuvent également signaler tout édifice religieux (ou tout objet) susceptible de faire l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.



Qu'est-ce qu'un Monument Historique ?

C'est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

Ce statut de « Monument Historique » est une reconnaissance nationale de l'intérêt patrimonial d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir. En matière de patrimoine religieux, les biens concernés peuvent être, pour l'Église catholique, d'une grande variété :

- pour les immeubles : églises, abbayes, couvents, presbytères, évêchés, chapelles, ermitages, calvaires, séminaires, *etc.*
- pour les objets mobiliers : cloches, orgues, statues, tapisseries, tableaux, orfèvrerie, ornements liturgiques, luminaires, bénitiers, fonts baptismaux, *etc.*

Quels sont les critères considérés lors de l'instruction d'une demande de protection ?

L'intérêt patrimonial des édifices ou des objets concernés, au regard de l'histoire ou de l'art, doit être suffisant pour justifier une protection au titre des Monuments Historiques.

Il existe deux niveaux de protection : l'inscription constitue le premier niveau de protection et le classement, le niveau le plus élevé.

Concernant le patrimoine religieux, conformément à l'instruction ministérielle du 4 août 2023, sont particulièrement ciblés :

- les édifices antérieurs à la Révolution en milieu rural, en raison de leur plus grande fragilité ;
- les édifices du XIXe siècle se signalant par une grande homogénéité chronologique et stylistique de construction ou comportant des décors et du mobilier liturgique de la même époque et de qualité ;
- les édifices construits par un architecte de renom.

Pour le patrimoine du XXe siècle, une attention particulière est portée aux demandes de protection d'édifices religieux labellisés « Architecture contemporaine remarquable », perdant ce label lorsqu'ils ont été construits depuis plus de 100 ans, ainsi qu'aux édifices de la seconde moitié du XXe siècle encore insuffisamment protégés, sous réserve qu'ils aient été construits il y a plus de cinquante ans.

Quels sont les avantages d'une protection au titre des Monuments Historiques ?

- La Direction régionale des affaires culturelles apporte son expertise au propriétaire de biens protégés au titre des Monuments Historiques pour ses projets de travaux de restauration. Sur les édifices classés, elle peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de travaux. La protection au titre des Monuments Historiques peut également apporter des subventions pour la conservation des biens concernés :
 - subventions pour des études et des travaux sur des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques : taux moyen de 40% sur un immeuble classé et de 20% pour un immeuble inscrit au titre des Monuments Historiques ; 50% pour un objet mobilier classé et 30% pour un objet mobilier inscrit au titre des Monuments Historiques ;
 - subventions accordées par les DRAC au titre du dispositif spécifique du Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) en faveur des Monuments Historiques situés dans des petites communes (y-compris pour des monuments appartenant à des propriétaires privés situés dans ces petites communes). Ce fonds cible en priorité les communes de moins de 2 000 habitants dans l'hexagone. L'État verse une subvention majorée (jusqu'à 80% pour les immeubles classés et jusqu'à la limite légale de 40% pour les immeubles inscrits), si la Région s'engage à participer à hauteur d'au moins 15% aux travaux de restauration.
- Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, votre diocèse est-il susceptible de présenter à la protection des biens culturels immobiliers ou mobiliers ? oui non

▷ Si oui, précisez

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notez que le département Art sacré est capable de vous accompagner dans cette démarche.



● Sécurité et sûreté

Sécurité

Qu'entend-on par sécurité ? Par **sécurité**, nous entendons les moyens – humains, techniques et organisationnels – de prévention et d'intervention contre les risques à caractère accidentel.

Que pouvez-vous dire, globalement, des moyens de sécurité présents ou non dans les édifices culturels de votre diocèse pour lutter contre les incendies (extincteurs, détecteurs de fumée, paratonnerres...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sûreté

Qu'entend-on par sûreté ? Par **sûreté**, nous entendons les moyens dédiés à la prévention des actes de malveillance. *Conséquent* s'entend des actes de cambriolages ou de dégradation dont l'écho est remonté jusqu'aux services diocésains en raison de leur gravité.

Une église *cambriolée* : un ou plusieurs biens mobiliers ont été dérobés par effraction.

Une église *dégradée* : volontairement endommagée ou vandalisée dans le but de nuire (ex. : incendie volontaire, destruction volontaire d'objets mobiliers, tags...)

Une église *profanée* : selon le canon 1211 du code de droit canonique, « par des actions gravement injurieuses qui y sont commises au scandale des fidèles ». Les actes de profanation peuvent concerner les hosties consacrées, le tabernacle et plus généralement toute chose sacrée (c'est à dire ayant reçu soit une dédicace, soit une bénédiction).

Que pouvez-vous dire, globalement, des moyens de sûreté dans les édifices culturels de votre diocèse (gardiennage humain, alarmes, vidéo-surveillance, vidéoprotection...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- En tenant compte des distinctions évoquées plus haut, à combien estimez-vous le nombre d'édifices de votre diocèse qui ont été, depuis 2000 :
 - ▷ cambriolés ?.....
 - ▷ dégradés ?
 - ▷ profanés ?

Pouvez-vous nous présenter le processus-type que vous suivez à la suite de ces incidents : qui porte plainte ? qui contacte l'assurance ? etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Une indemnité de gardiennage, versée par la commune, est-elle perçue par certains prêtres ou délégués de votre diocèse ? oui non
 - ▷ Si oui, par combien de personnes est-elle perçue ?



● Installations exogènes

		Depuis quand ?	Qui était à l'initiative ?	Qui bénéficie de la redevance ?
Nombre d'édifices cultuels disposant de panneaux photovoltaïques	+ ancien + récent	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Affectataire <input type="checkbox"/> Les deux	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Affectataire <input type="checkbox"/> Les deux
Nombre d'édifices cultuels accueillant des antennes-relais de téléphonie mobile	+ ancien + récent	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Affectataire <input type="checkbox"/> Les deux	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Affectataire <input type="checkbox"/> Les deux

- Nombre d'édifices cultuels dont le clocher accueille une **alarme civile** (qui sonne à valeur de test le premier mercredi de chaque mois)
(Précisez le pourcentage approximatif)

- Nombre d'édifices cultuels dont le clocher accueille une **horloge**
(Précisez le pourcentage approximatif)

- ▷ Quelle propriété ?
- Étatique*
- Communale*
- Diocésaine*
- Autre* Précisez
-

- Nombre d'édifices cultuels équipés d'**écrans de télé permanents**

- ▷ Pour quel(s) usage(s) ?
- Cochez si concerné*
- Diffusion des paroles de chants pendant les célébrations*
- Retransmission de la messe en angle mort*
- Informations d'accueil touristique*
- Informations paroissiales*
- Autres* Précisez
-

- Nombre d'édifices culturels ayant accueilli des **bâches publicitaires**, dont le Code du patrimoine prévoit depuis 2007 qu'elles financent une partie de la restauration

- ▷ Qui était à l'initiative ?
 - Propriétaire
 - Affectataire
 - Les deux

- Autres installations exogènes ?

.....

● Problématiques environnementales

Nos clochers offrent des refuges de choix à nombre d'espèces animales, certaines nuisibles, capables de remettre en question la pérennité de l'édifice (les pigeons), d'autres trouvant là un substitut à leur habitat naturel (les chauves-souris, les chouettes, *etc.*).



- Avez-vous connaissance de dispositifs de protection des espèces menacées dans les clochers de votre diocèse (programmes des services de l'État, de la Ligue pour la protection des oiseaux...) ?

- oui ▷ Si oui, lesquels ?

- non

.....
.....
.....
.....
.....

- Certains clochers de votre diocèse sont-ils gravement menacés par des espèces nuisibles ?

- oui ▷ Si oui, par quelles espèces et comment luttez-vous ?

- non

.....
.....
.....
.....
.....



- Avez-vous connaissance d'éventuels programmes environnementaux qui **protégeraient** les abords de certains édifices de votre diocèse ?

oui

▷ Si oui, lesquels ?

non

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous connaissance d'éventuels projets qui pourraient **nuire** à l'environnement de certains édifices de votre diocèse ?

oui

▷ Si oui, lesquels ?

non

.....
.....
.....
.....
.....
.....





Volet 2

« *Sauver les meubles* »

PATRIMOINE MOBILIER

De l'orfèvrerie liturgique aux textiles, en passant par les reliques, les archives et les créations contemporaines, le patrimoine mobilier religieux de France est remarquable. Mieux le connaître pour mieux le conserver et le valoriser est l'objectif de ce deuxième volet de l'enquête.

- Inventaire
- Conservation et présentation
- Création contemporaine
- Zoom sur les reliques
- Zoom sur les archives
- Zoom sur les chapelles d'artistes

● Conservation et présentation

La question de la conservation et de la présentation du patrimoine religieux mobilier est un sujet d'importance lorsque l'on sait que plus de 80% de ces 300 000 objets protégés par le ministère de la Culture sont d'origine religieuse et souvent conservés dans les églises paroissiales de nos campagnes. Comment bien les conserver et les faire vivre ? Comment transmettre le sens de ce patrimoine souvent ignoré et le valoriser ? Pour répondre à ces questions, plusieurs initiatives ont vu le jour...



- Votre diocèse dispose-t-il d'une **réserve d'Art sacré** ? *oui* *non*

▷ Si oui, où est-elle située ?

▷ Comment vit-elle (approvisionnement, accessibilité, prêts possibles à d'autres structures, *etc.*) ?

.....
.....
.....
.....
.....

- Votre diocèse dispose-t-il d'un **dépôt d'Art sacré** ? *oui* *non*

▷ Si oui, où est-il situé ?

▷ Comment vit-il (approvisionnement, accessibilité, prêts possibles à d'autres structures, *etc.*) ?

.....
.....
.....
.....
.....



- Votre diocèse dispose-t-il d'un ou plusieurs **musées diocésains** ? *oui* *non*

▷ Si oui, où sont-ils situés ?

.....

.....

▷ Quelle accessibilité ?

.....

.....

- Votre diocèse a-t-il fait le choix de **déposer des œuvres** dans des musées municipaux, départementaux, régionaux ou nationaux ? *oui* *non*

▷ Si oui, lesquels ?

.....

.....

▷ Une convention a-t-elle été signée ? *oui* *non*

- Votre diocèse compte-t-il des **musées d'Art sacré** indépendants du diocèse ? *oui* *non*

▷ Si oui, lesquels ?

.....

.....

▷ Où sont-ils situés ?

.....

▷ Par qui sont-ils gérés (ordre religieux, association, particulier...) ?

.....

.....

.....



- Votre diocèse compte-t-il un **trésor-cathédrale** ? *oui* *non*
 - ▷ Si oui, où est-il conservé ?
 - ▷ Sinon, y-a-t-il un projet de création ? *oui* *non*

- Lorsque vous êtes amené à vendre des objets mobiliers appartenant à l'Association diocésaine, quels moyens privilégiez-vous ?
 - Revendeurs professionnels* *Commissaires-priseurs*
 - Antiquaires* *Autre(s)*

- Depuis quelques années, une attention accrue est portée à la provenance des œuvres d'art. Qu'il s'agisse de biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale ou durant les différentes phases de colonisation, les institutions culturelles publiques comme privées mais également les galeries et les collectionneurs cherchent de plus en plus à garantir la traçabilité des pièces. Quelques collections d'Art sacré de congrégations missionnaires ont été interrogées par des pays de l'ancien empire colonial pour justifier de la provenance de telle ou telle pièce exposée. Les réserves d'Art sacré de votre diocèse, éventuellement enrichies de legs de prêtres missionnaires, sont-elles susceptibles de renfermer des œuvres « au passé trouble » ?
 - oui* *Commentaires éventuels*
 - non*
 -
 -
 -

• Création contemporaine

Les commandes sont de plus en plus régulières dans les églises. Elles peuvent être liées à la création de mobilier liturgique, de sculptures, de tableaux, de vitraux... Dans le cadre de cette enquête, nous nous intéresserons à la création contemporaine *ex-nihilo*, c'est-à-dire celle qui ne concerne pas les remplacements ou les restaurations de mobilier ancien ou défectueux. Le terme « majeur » fait référence à des commandes nécessitant une réflexion avec un artiste et qui, de fait, participent à la recherche artistique contemporaine.



- Depuis 2000, votre diocèse a-t-il passé des commandes majeures ? *oui* *non*
 - ▷ Si oui, était-ce :
 - pour le culte (orfèvrerie liturgique, mobilier liturgique, textile...)* ?
 - pour des vitraux* ? *pour des sculptures* ?
 - pour des peintures* ? *pour des luminaires* ?
 - autre(s)*

▷ Des contrats de commande ont-ils été signés à cette occasion ? *oui* *non*

• Depuis 2000, ces commandes ont-elles été :

des commandes publiques ? *Autre(s)*

*des commandes privées conduites
par des paroisses / diocèses ?*

• Depuis 2000, avez-vous connaissance de commandes majeures pour des **édifices privés** dans votre diocèse (églises d'ordre ou de congrégation, chapelles scolaires, etc.) ?

oui *non* ▷ Si oui, lesquelles ?

.....
.....

Zoom sur les archives

Chaque édifice est riche d'une histoire qui doit être traçable. Les documents historiques liés à leur construction (plans, photos...), indépendants des archives de catholicité, doivent pouvoir être conservés car ils constituent les sources originales de la connaissance du passé.



• Votre diocèse est-il riche d'un fonds propre d'archives documentaires sur son patrimoine religieux immobilier ? *oui* *non*

▷ Si oui, où est-il conservé ?

▷ Est-il présenté ? *oui* *non*

• Votre diocèse a-t-il noué des partenariats de conservation et de présentation d'archives documentaires sur son patrimoine religieux immobilier avec des institutions publiques (archives départementales...)?

oui Précisez l'institution (ou les institutions)

non

Zoom sur les reliques

Les reliques, constituées de restes humains, n'appartiennent à personne, étant inaliénables selon le droit français (cf art. 161 du Code civil). Le droit canonique, pour sa part, précise que la vente de reliques est interdite (can. 12).

Ces clauses juridiques n'ont jamais empêché l'intérêt croissant de collectionneurs. Si la dévotion aux reliques connaît un nouveau développement, son trafic également, notamment au travers des ventes aux enchères. De nombreux diocèses ont engagé un véritable travail de réflexion sur le sujet tant dans le référencement, l'inventaire que la conservation.



- Votre diocèse est-il riche de reliques majeures (reliques insignes du Christ, reliques de grands saints, reliques remarquables...) ? *oui* *non*

▷ Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Votre diocèse dispose-t-il d'une réserve à reliques (lispanothèque) ? *oui* *non*

▷ Si oui, en avez-vous établi l'inventaire ? *oui* *non*

- Informations complémentaires :

.....

.....





Zoom sur les chapelles d'artistes



Dans cette partie, tous les édifices culturels (publics comme privés) sont visés.

- Votre diocèse compte-il des édifices décorés par des artistes de renom du XXe et XXIe siècles ? *oui* *non*

▷ Si oui, lesquels et par qui ?

.....

.....

.....

.....

.....

- ▷ Si oui, s'agit-il d'une décoration : *intégrale ?*
 partielle ?



Volet 3

« Conserver le vide et le plein »

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le patrimoine immatériel rassemble des traditions ainsi que des expressions vivantes héritées des générations passées et rendues actuelles par la transmission. Le patrimoine immatériel religieux comprend donc un ensemble d'us et de coutumes qui s'inscrivent dans l'histoire des diocèses de France. Souvent peu connu et encore moins valorisé que les patrimoines immobilier et mobilier, l'immatériel mérite un volet de notre grande enquête nationale.

- État des lieux
- Pèlerinages
- Zoom sur les crèches
- Valorisation et transmission
- Création contemporaine



Balise de chemin de Compostelle, Bazas (33), Wikimedia Commons, 2019

● État des lieux

- Votre diocèse connaît-il des **ostensions** remarquables ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

- Des **rogations** particulières ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

- Des **processions** remarquables ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....



• Des **pardons** locaux ?

oui

non

▷ Si oui, détaillez

.....
.....
.....

• Des **fêtes patronales** au retentissement large ?

oui

non

▷ Si oui, détaillez

.....
.....
.....

• Des **confréries de pénitents** ?

oui

non

▷ Si oui, détaillez

.....
.....
.....

• Autre(s) *Détaillez*

.....
.....
.....



● Pèlerinages

- Par quels chemins de pèlerinage votre diocèse est-il traversé ? *Précisez la route ou la voie*

Chemins de Compostelle

Chemins de Saint-Michel

Chemins de Canterbury

Chemins d'Urbain V

Chemins de Saint-Martin

Autre(s)

- Votre diocèse compte-t-il un service dédié à l'accueil des pèlerinages réguliers (de type jacquaire) ?

oui

▷ Si oui, précisez :

Service diocésain

non

Mission assurée par une association

Autre

- Votre diocèse est-il riche d'un pèlerinage local remarquable ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez

Zoom sur les crèches

- Votre diocèse est-il riche d'**expositions permanentes** de crèches ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

- Votre diocèse est-il riche d'**expositions temporaires** de crèches ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

- Avez-vous connaissance, dans votre diocèse, de **créations contemporaines** de crèches ?

oui *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

- Votre diocèse connaît-il des manifestations de **crèches vivantes** ? *oui* *non*

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....

● Valorisation et transmission

- Comment l'ensemble de ce **patrimoine immatériel** est-il valorisé et transmis ?
Bénéficie-t-il : *Cochez si concerné*

d'un classement Unesco ? ▷ Si oui, depuis quand ?

▷ Sinon, avez-vous une demande en cours ? oui non

de labels spécifiques ? ▷ Si oui, depuis quand ?

▷ Sinon, avez-vous une demande en cours ? oui non

d'écoles ? de mises en réseau ?

d'expositions ? de guides et publications ?

autre(s)

● Création contemporaine

- Ce patrimoine immatériel suscite-t-il des créations contemporaines dans votre diocèse ? oui non

▷ Si oui, détaillez

.....

.....

.....





Volet 4

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul »

RELATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS

La gestion du patrimoine religieux de notre pays appelle la collaboration de tous : les propriétaires et les affectataires, pour répondre aux exigences de la loi de 1905, bien évidemment, mais également une multitude d'autres acteurs : ecclésiaux, représentants de l'État, instances de promotion du tourisme, mécènes, *etc.*

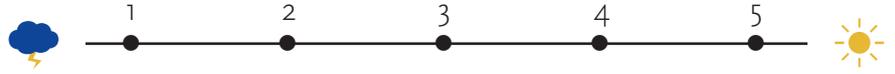
- Avec les pouvoirs publics
- Avec les instances de promotion du tourisme
- Avec les acteurs du mécénat
- Avec le clergé

• Avec les pouvoirs publics

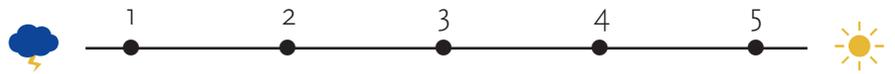
- Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous la qualité de votre relation avec les interlocuteurs suivants ?

Entourez le chiffre approprié

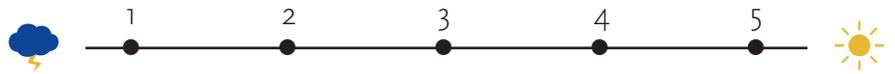
▷ Architecte des bâtiments de France (ABF)



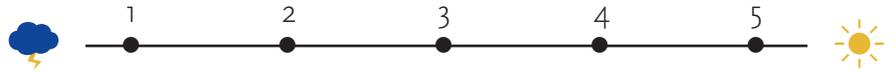
▷ Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)



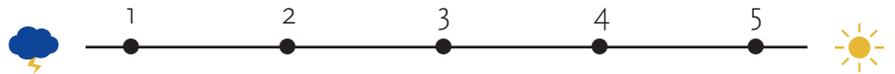
▷ Conservation des antiquités et des objets d'art (CAOA)



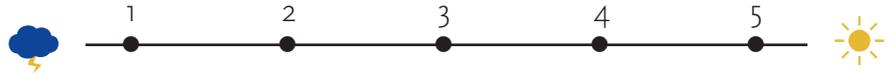
▷ Région



▷ Département



▷ Union locale des maires



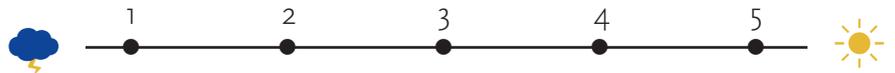
- Avez-vous un interlocuteur repéré pour échanger sur la question :

▷ des classements ? oui non

▷ des financements ? oui non

- Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous l'engagement des communes de votre diocèse dans les efforts de rénovation des édifices culturels ?

Entourez le chiffre approprié



- À quel rythme votre diocèse est-il sollicité par les communes pour contribuer financièrement à une partie des efforts de rénovation des édifices culturels ?

Jamais Rarement Régulièrement Très souvent

▷ Commentaires éventuels / précisions que vous souhaitez apporter

.....
.....
.....

● Avec les instances de promotion du tourisme

- Votre diocèse collabore-t-il avec des instances publiques de promotion du tourisme pour valoriser le patrimoine religieux ?

oui non

▷ Si oui, précisez lesquelles :

Office de tourisme

Syndicat d'initiative

Comité départemental
du tourisme (CDT)

Comité régional
du tourisme (CRT)

Autre(s)

.....

▷ Sur quel(s) projet(s) ?

Parcours de visite

Élaboration de guides
(papier et/ou web)

Mise en réseau

Autre(s)

.....

▷ Sinon, pourquoi ?

Éloignement des
structures publiques

Manque de temps

Pas d'intérêt

Autre(s)

.....

● Avec les acteurs du mécénat

Le mécénat s'avère être un très bon moyen pour pallier les difficultés financières liées aux coûts élevés des restaurations, des aménagements ou encore des créations artistiques. De plus en plus recherché, ce mode de financement a évolué rapidement et se décline aujourd'hui sous plusieurs formes qu'il convient de mieux connaître et identifier.



- Dans votre diocèse, avez-vous connaissance, depuis 2000, d'expériences de mécénat dans le cadre d'un **projet immobilier** ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez l'/les édifice(s) et l'/les action(s)

.....

.....

.....

▷ Si oui, précisez la nature du mécénat :

Mise à disposition de personnel

Dotation financière

Mécénat de compétences

Mise à disposition de matériel

Autre(s)

.....

▷ Si oui, quel porteur de projet a initié ces expériences ?

.....

▷ Précisez si votre (vos) mécène(s) figure(nt) sur la liste suivante :

Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français

Fondation du patrimoine

Fondation d'entreprise nationale

Mécénat d'entreprise locale

Laquelle ?

.....

Laquelle ?

.....

Autre(s)



- Dans votre diocèse, avez-vous connaissance, depuis 2000, d'expériences de mécénat, dans le cadre d'un **projet mobilier** ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez l'/les édifice(s) et l'/les action(s)

.....

.....

.....

▷ Si oui, précisez la nature du mécénat :

Mise à disposition de personnel

Dotation financière

Mécénat de compétences

Mise à disposition de matériel

Autre(s)

.....

▷ Si oui, quel porteur de projet a initié ces expériences ?

.....

▷ Précisez si votre (vos) mécène(s) figure(nt) sur la liste suivante :

Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français

Fondation du patrimoine

Fondation d'entreprise nationale

Mécénat d'entreprise locale

Laquelle ?

.....

Laquelle ?

.....

Autre(s)



- Dans votre diocèse, avez-vous connaissance, depuis 2000, d'expériences de mécénat, dans le cadre d'un **projet immatériel culturel** ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez l'/les action(s) menée(s)

.....
.....
.....

▷ Si oui, précisez la nature du mécénat :

Mise à disposition de personnel

Dotation financière

Mécénat de compétences

Mise à disposition de matériel

Autre(s)

.....

▷ Si oui, quel porteur de projet a initié ces expériences ?

.....

▷ Précisez si votre (vos) mécène(s) figure(nt) sur la liste suivante :

Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français

Fondation du patrimoine

Fondation d'entreprise nationale

Mécénat d'entreprise locale

Laquelle ?

Laquelle ?

.....

.....

Autre(s)



- Dans votre diocèse, avez-vous connaissance d'un **chantier actuel** de création, de restauration ou de valorisation soutenu par une opération de mécénat ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez lequel

.....

.....

.....

▷ Si oui, précisez la nature du mécénat :

Mise à disposition de personnel

Dotation financière

Mécénat de compétences

Mise à disposition de matériel

Autre(s)

.....

▷ Précisez si votre (vos) mécène(s) figure(nt) sur la liste suivante :

Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français

Fondation du patrimoine

Fondation d'entreprise nationale

Mécénat d'entreprise locale

Laquelle ?

Laquelle ?

.....

.....

Autre(s)

- Avez-vous déjà entendu parler des fondations, fonds de dotation, concours, prix et organismes de collecte de fonds ci-dessous ?

Nom de la fondation ou du fonds de dotation	La/le connaissez-vous ?	Y avez-vous déjà eu recours ?
Mission Bern (ministère de la Culture)	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français et ses quatre fondations abritées	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation du patrimoine	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Notre-Dame et ses fondations abritées	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation de France et ses fondations abritées	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Saint-Etienne	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Stéphane Bern (Institut de France)	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Mérimée (Demeure Historique)	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Les Chantiers du Cardinal	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Mansart	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondations Crédit agricole	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation AirBnB	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Association Caridad	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Dilecta	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Le Cèdre	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Sisley d'Ornano	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Michelin	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>

Nom de la fondation ou du fonds de dotation	La/le connaissez-vous ?	Y avez-vous déjà eu recours ?
Fondation Pierre Delestre	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Sorégies	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Fondation Avenir du Patrimoine	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Association Art, Culture & Foi	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>

▷ Autre(s) fondation(s) ou fonds de dotation que vous connaissez et qui n'apparaissent pas dans cette liste : y avez-vous eu recours ?

.....

.....

Nom du concours ou du prix	Le connaissez-vous ?	Y avez-vous déjà eu recours ?
Grand prix Pèlerin du patrimoine	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Loto du Patrimoine (Française des jeux)	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Prix des Vieilles Maisons Françaises	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Atelier de Recherche et de Conservation (Prix ARC-Nucléart)	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>
Prix de soutien Orgue en France	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i>

▷ Autre(s) concours ou prix que vous connaissez et qui n'apparaissent pas dans cette liste : y avez-vous eu recours ?

.....

.....

Nom de l'organisme de collecte de fonds	Le connaissez-vous ?		Y avez-vous déjà eu recours ?	
Dartagnans	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>
Les Clefs de Saint-Georges	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>
Bornes de dons	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>	<input type="checkbox"/> <i>oui</i>	<input type="checkbox"/> <i>non</i>

▷ Autre(s) organisme(s) de collecte de fonds que vous connaissez et qui n'apparaissent pas dans cette liste : y avez-vous eu recours ?

- Estimeriez-vous utile la publication d'un guide du mécénat du patrimoine religieux à destination des acteurs publics et ecclésiastiques ? *oui* *non*

• Avec le clergé

Le clergé est un acteur incontournable de la bonne gestion du patrimoine religieux de notre pays, qu'il en soit le propriétaire ou l'affectataire. Au cœur de tout projet de préservation, de conservation et de valorisation des édifices culturels, il doit être formé et entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics.



Formation du clergé

- Votre province ecclésiastique et/ou votre diocèse organise(nt)-t-il(s) des journées de sensibilisation destinées au clergé sur le patrimoine religieux (rôle de l'affectataire, suivi de chantiers, etc.) ? *oui* *non*
- Votre province ecclésiastique et/ou votre diocèse organise(nt)-t-il(s) des formations spécifiques pour le clergé venu d'ailleurs (prêtres *fidei donum*) ? *oui* *non*
- Votre diocèse estimerait-il utile de proposer à son clergé une formation spécifique visant à réactualiser ses connaissances sur les enjeux de la loi de 1905 ? *oui* *non*

Affectataires et propriétaires

- Votre diocèse organise-t-il des rencontres régulières « maires-curés » ? oui non

▷ Si oui, à quelle fréquence ?

▷ Quels ont été les différents thèmes abordés successivement ?

.....

.....

.....

.....

- Votre diocèse connaît-il d'autres initiatives régulières qui permettent d'entretenir les relations entre les maires et les curés ? oui non

Initiatives préfectorales

Initiatives d'autres élus

Initiatives parlementaires

Autre(s)

- Existe-t-il, dans votre diocèse, des délégués de l'affectataire ? oui non

▷ Si oui, détaillez

.....

- Votre diocèse dispose-t-il d'un service dédié à la pastorale des élus ? oui non



Volet 5

« Sans le savoir,
certains ont accueilli des anges »

DIMENSIONS HOSPITALIÈRE ET MISSIONNAIRE

De tout temps, les chapelles, églises et cathédrales de notre pays ont su se faire hospitalières en accueillant des usages compatibles avec le culte pour se mettre au service du bien commun. Dresser une typologie précise de ces activités et manifestations compatibles est le but donné à ce cinquième volet.

- Accueil
- Usages compatibles
- Valorisation touristique
- Art et foi

● Accueil

- Approximativement, en pourcentage, à combien estimez-vous le nombre d'églises de votre diocèse ouvertes quotidiennement ?
- Combien d'édifices sont équipés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ?
 - Accueil permanent* En pourcentage
 - Accueil amovible* En pourcentage
- Combien d'édifices sont équipés de boucle T ? En pourcentage
- Autre(s) dispositif(s)* En pourcentage
- Précisez lesquels
- Combien présentent un affichage clair, simple, ordonné et actualisé des informations paroissiales ? En pourcentage
- Combien présentent un cahier dans lequel des intentions de prières peuvent être déposées ? En pourcentage
- Combien présentent une signalétique claire, indiquant les accès, les noms des chapelles, des cartels présentant les œuvres d'art, un plan de l'édifice... ? En pourcentage

● Usages compatibles

De tout temps, les édifices cultuels ont été hospitaliers aux usages compatibles avec leur destination première. Cette enquête entend se faire l'écho des activités que votre diocèse reconnaît, par la pratique, comme acceptables pour nos édifices.



Usages caritatifs et solidaires

- Accueil des plus précaires
 - Accueil ponctuel des plus démunis*
 - Distribution de colis alimentaires*
 - Dortoir*
 - Service de repas*
 - Vestiaire solidaire*
 - Autre(s)*

• Accueil des pèlerins

- Accueil des pèlerins
- Accueil d'étape
- Hospitalité sanitaire

- Hébergement
- Autre(s)
-
-

Usages culturels

- Concerts
- Spectacles
- Conférences
- Accueil de tournages de fictions

- Expositions
- Dépôt de bibliothèques et/ou médiathèques
- Vidéo-mapping
- Autre(s)
-
-

Usages éducatifs

- Classes d'orgue
- Classes d'harmonium
- Classes de carillons
- Classes de sonneurs de cloches

- Classes de chant
- Ateliers de médiation artistique
- Centre d'interprétation (vitrail, statuaire, etc.)
- Autre(s)
-
-

Usages sociaux

- Asile climatique en cas de fortes chaleurs
- Accueil des élèves en période de révision d'examens
- Réunion de clubs d'aînés
- Présence d'un défibrillateur
- Répétition de chorales
- Autre(s)
-
-

- Espaces mémoriels :
 - monuments aux morts des guerres
 - plaques de commémoration
 - chapelle(s) pour les défunts
 - chapelle(s) pour les victimes de catastrophes (sanitaires, transports, etc.)
 - autre(s)
-
-



Usages touristiques

- Visites :
 - guidées par un accompagnateur ?
 - guidées par audiophone ?
 - guidées avec un fascicule ?
 - guidées avec une application ?
- Espaces muséologiques sous vitrines
- Centre d'interprétation (vitrail, statuaire, etc.)
- Autre(s)
-
-

Usages œcuméniques

- Partage des lieux avec d'autres Églises
 - Catholiques de rites orientaux
 - Anglicans
 - Protestants Unis de France
 - Autre(s)
 -
 -

Usages économiques

- Distributeurs automatiques de médailles
- Petites boutiques permanentes (souvenirs, objets religieux...)
- Librairies/dépôts de livres
- Petites boutiques saisonnières (souvenirs, objets religieux...)
- Autre(s)
-
-



Veillez, s'il-vous-plaît, à annexer les conventions types encadrant les usages compatibles.

● Valorisation touristique

Initiatives touristiques

- Votre diocèse compte-t-il des initiatives unissant CDAS, PRTL (Pastorale des Réalités du Tourisme et des Loisirs), services d'archives diocésaines et des associations proches de l'Église visant à valoriser le patrimoine religieux ? oui non

▷ Si oui, précisez

.....

.....

Outils de valorisation

- Votre diocèse a-t-il élaboré, seul ou avec d'autres, des outils de valorisation du patrimoine religieux ? oui non

▷ Si oui, lesquels ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Guides papiers | <input type="checkbox"/> Initiatives à destination du jeune public (Plus Grand Musée de France, catéchèse et catéchuménat dans l'église à partir des œuvres d'art...) |
| <input type="checkbox"/> Outils numériques (Nessia, Les Pierres parlent, Wivisite, Belles églises, applications diocésaines ou paroissiales...) | <input type="checkbox"/> Travail sur l'éclairage extérieur nocturne des églises |
| <input type="checkbox"/> Équipes de bénévoles pour faire visiter les églises (CASA, SPREV ou associations locales) | <input type="checkbox"/> Autre(s) |
| <input type="checkbox"/> Vidéo-mapping | |
| | |

Petit patrimoine vernaculaire

- Votre diocèse compte-t-il des initiatives de valorisation du petit patrimoine vernaculaire (calvaires, croix de mission...) ? oui non

▷ Si oui, sont-elles portées par : des associations d'Église ?
 des associations civiles ?

● Art et foi

- Votre diocèse compte-t-il des initiatives proposant des visites spirituelles qui lient art et foi dans les églises ? *oui* *non*

▷ Si oui, qui les propose ?

- Votre diocèse saisit-il l'opportunité d'évènements nationaux pour valoriser le patrimoine religieux ? *oui* *non*

- ▷ Si oui, lesquels ?
- La Nuit des églises*
 - Journées européennes du patrimoine*
 - Nuit européenne des cathédrales*
 - Journées nationales de l'architecture*
 - Journée du clocher*
 - Journée des patrimoines de pays*
 - Opération « J'aime mon clocher »*
 - Autre(s)*



Volet 6

« Par la musique et par nos voix »

UNIVERS SONORE DES ÉGLISES

Parce qu'ils accueillent des instruments de musique qui ne se trouvent nulle part ailleurs, les édifices culturels du pays offrent à la découverte un univers sonore totalement inédit. Cloches, carillons, orgues et harmoniums, pour ne citer que les principaux, mais également chorales et instrumentistes trouvent à se déployer dans ce patrimoine exceptionnel et font que les chorales liturgiques constituent le premier chœur de France.

- Patrimoine campanaire
- Musique
- Voix et instruments

● Patrimoine campanaire

État des lieux

- Votre diocèse compte-t-il des **cloches remarquables** ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez

- Votre diocèse compte-t-il des **carillons remarquables** ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez

Usage

- Votre diocèse compte-t-il des écoles attachées à certaines cloches ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez

- Votre diocèse compte-t-il des écoles attachées à certains carillons ? *oui* *non*

▷ Si oui, précisez

- Votre diocèse a-t-il connaissance/dispose-t-il des arrêtés municipaux ou préfectoraux sur les sonneries de cloches des églises communales de son territoire ? *oui*
 non



● Musique

État des lieux

- Combien d'églises de votre diocèse possèdent un **orgue à tuyaux** ?
- Combien d'églises de votre diocèse possèdent un **instrument numérique** ?
- Combien d'églises de votre diocèse possèdent un **buffet d'orgue muet** ?
- Votre diocèse a-t-il, depuis 2000, accueilli le chantier de **construction d'un orgue** ? *oui* *non*
▷ Si oui, détaillez
- Votre diocèse a-t-il, depuis 2000, accueilli un ou plusieurs chantiers de **restauration d'orgue** ?
 oui *non*
▷ Si oui, détaillez
- Combien y'a-t-il d'organistes titulaires dans votre diocèse ?
- Combien d'églises de votre diocèse possèdent un **harmonium** ?
- Y-a-t-il d'autres instruments fixes présents dans vos églises ? *oui* *non*
▷ Si oui, précisez
- Votre diocèse compte-t-il des associations de valorisation de ce patrimoine sonore ? *oui* *non*
▷ Si oui, précisez

Usage

- Votre diocèse compte-t-il des **écoles de musique** utilisant les instruments qu'offrent les édifices culturels ?

oui

▷ Si oui, précisez :

Conservatoire public

non

Conservatoire diocésain

Cours particulier

Autre(s)

.....

- **Voix et instruments**

- Combien votre diocèse compte-t-il de chorales liturgiques ? *Pour chaque proposition, cochez et précisez combien*

Chœurs diocésains

Chorales paroissiales

Petits chœurs

Schola

autre(s)

- Combien votre diocèse compte-t-il : *Pour chaque proposition, cochez et précisez combien*

de maîtres de chapelles ?

de manécanteries ?

de maîtrises ?

de chantres ?

autre(s) ?

- Combien votre diocèse compte-t-il : *Pour chaque proposition, cochez et précisez combien*

d'orchestres ?

d'ensembles instrumentaux ?

autre(s) ?



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing or drawing.

Remerciements

Merci d'avoir pris le temps de compléter votre part diocésaine de cette grande enquête nationale ! Ne doutons pas que, même incomplète, elle constitue un outil précieux pour mieux appréhender le leg que nos aînés dans la foi nous ont fait et que nous transmettrons enrichi aux générations futures. Car, ne perdons pas de vue que ce patrimoine, dans toute sa diversité, est témoin du *Transitus Domini*, passage du Seigneur dans l'histoire humaine...

Merci de transmettre les réponses scannées **au format PDF avant le 15 mars 2024** à l'adresse suivante : **solange.tassan@cef.fr**

En cas de questions, problèmes ou interrogations, n'hésitez pas à nous écrire ou à nous appeler :

Père Gautier Mornas
gautier.mornas@cef.fr
01 72 36 69 46

Mlle Solange Tassan
solange.tassan@cef.fr
01 72 36 69 44

Pour suivre l'actualité des États généraux du Patrimoine religieux :
www.etatsgenerauxdupatrimoinereligieux.fr
www.twitter.com/PMornas

Table des matières

- Méthodologie *page 2*
- Sommaire *page 4*
- Présentation du diocèse *page 5*

Volet 1 – Patrimoine immobilier *page 6*

- État des lieux *page 7*
- Les sacristains *page 12*
- Protections et labels *page 13*
- Sécurité et sûreté *page 16*
- Installations exogènes *page 18*
- Problématiques environnementales *page 19*

Volet 2 – Patrimoine mobilier *page 21*

- Inventaire *page 22*
- Conservation et présentation *page 23*
- Création contemporaine *page 25*
- Zoom sur les archives *page 26*
- Zoom sur les reliques *page 27*
- Zoom sur les chapelles d'artistes *page 28*

Volet 3 – Patrimoine immatériel *page 29*

- État des lieux *page 30*
- Pèlerinages *page 32*
- Zoom sur les crèches *page 33*
- Valorisation et transmission *page 34*
- Création contemporaine *page 34*

Volet 4 – Relations avec d'autres acteurs

page 35

- Avec les pouvoirs publics *page 36*
- Avec les instances de promotion du tourisme *page 37*
- Avec les acteurs du mécénat *page 37*
- Avec le clergé *page 44*

Volet 5 – Dimensions hospitalière et missionnaire

page 46

- Accueil *page 47*
- Usages compatibles *page 47*
- Valorisation touristique *page 50*
- Art et foi *page 51*

Volet 6 – Univers sonore des églises

page 52

- Patrimoine campanaire *page 53*
- Musique *page 54*
- Voix et instruments *page 55*

- Tribunes *page 56*
- Remerciements *page 61*